

PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI

Une offre de services aux employeurs simplifiée et personnalisée, réunissant les expertises des deux réseaux

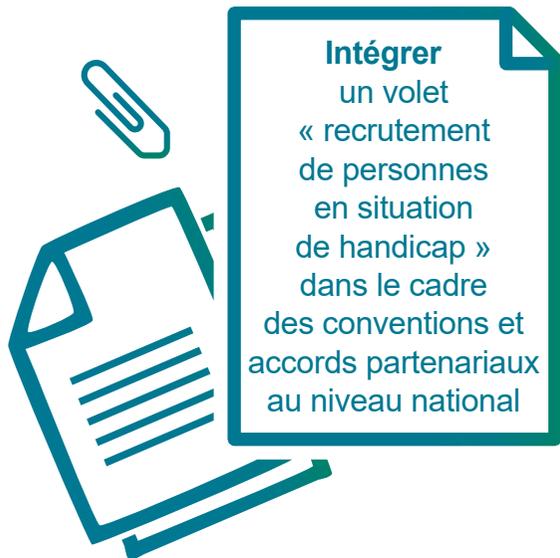
Les objectifs de l'offre de services aux employeurs

- Proposer aux employeurs une clé d'accès unique et simplifiée à une offre de services coordonnée, basée sur la complémentarité des expertises de Pôle emploi et Cap emploi
- Articuler et coordonner conjointement l'action des conseillers employeurs des deux réseaux
- Faciliter l'accès aux prestations et aux aides de droit commun et spécifiques (AGEFIPH, FIPHFP ...) et les démarches pour favoriser une insertion durable
- Renforcer l'intervention auprès des entreprises adaptées et des employeurs publics
- Encourager la mobilisation des employeurs, partenaires, fédérations professionnelles et groupements d'employeurs autour de l'insertion des personnes en situation de handicap

➤ Informer sur l'offre de services coordonnée issue du rapprochement



Organiser des événements pour sensibiliser les entreprises au handicap et à la réglementation dédiée



Intégrer
un volet « recrutement de personnes en situation de handicap » dans le cadre des conventions et accords partenariaux au niveau national

➤ Accompagner le recrutement de personnes en situation de handicap



APPORTER DES CONSEILS ET SERVICES PERSONNALISÉS

- **Diagnostiquer** la situation de l'employeur au regard de l'emploi de personnes en situation de handicap
- **Analyser** le poste de travail
- **Inform**er sur les aides et mesures mobilisables
- **Conseiller** sur les éléments indispensables à l'attractivité de l'offre d'emploi



FAVORISER LA RENCONTRE AVEC LE BON CANDIDAT

- **Publier** l'offre d'emploi
- **Présélectionner & accompagner** les candidatures
- **Mettre en œuvre** des actions d'évaluation préalables au recrutement : Méthode de recrutement par simulation (MRS), immersion professionnelle (PMSMP)...
- **Organiser** des événements intégrant des publics en situation de handicap : #TousMobilisés, salons en ligne...



FACILITER LE RETOUR À L'EMPLOI

- **Alert**er sur les difficultés de recrutement et **proposer** des services et solutions adaptés
- **Redéfinir** avec l'employeur les profils et les compétences recherchés en l'absence de candidats
- **Elargir** le sourcing et **multiplier** les opportunités de recrutements



➤ Sécuriser l'intégration et le maintien dans l'emploi du candidat recruté

